



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques de l'éducation

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

Note du Secrétaire général

Comme le lui a demandé la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de lui communiquer, pour information, le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation. La Commission est invitée à en prendre acte.

* E/CN.3/2013/1.



Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

I. Introduction

1. Soumis conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session, tenue en 2012, le présent rapport porte sur cinq questions : a) la mise en place de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011, qui vient d'être adoptée; b) les progrès accomplis sur le plan de la révision de la classification des domaines d'enseignement; c) une démarche régionale de collecte de données sur l'éducation, qui a été appliquée en Afrique subsaharienne et en Amérique latine et dans les Caraïbes; d) une démarche de collecte de données multisources à l'échelle mondiale, qui sera lancée en 2013; et e) les premiers résultats d'une nouvelle initiative mondiale, à savoir l'Équipe spéciale sur les mesures standard de l'apprentissage, chargée d'évaluer les résultats en la matière. La Commission est invitée à prendre acte du rapport.

II. Mise en place de la CITE 2011

2. L'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ses partenaires en matière de collecte de données sur l'éducation, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), adaptent leurs enquêtes sur l'éducation à la nouvelle CITE et collaborent avec les pays à la cartographie des programmes éducatifs et des certifications correspondantes en fonction de la CITE 2011. Les premières enquêtes internationales sur l'éducation verront le jour en 2014.

3. L'Institut de statistique a offert une formation et un appui aux pays, afin de les aider à adapter leurs systèmes de publication des données sur l'éducation à la nouvelle CITE à temps pour les premières enquêtes internationales prévues pour 2014. Depuis novembre 2011, des ateliers régionaux sont organisés dans la région arabe, en Asie centrale, en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique australe et orientale, et en Asie du Sud et de l'Ouest. Les autres régions en développement seront ciblées en 2013. Eurostat et l'OCDE ont pris les devants en aidant et en conseillant leurs États membres et les pays partenaires.

4. Par ailleurs, les conseillers statistiques des bureaux régionaux et multipays de l'Institut présents en Afrique, dans la région arabe, en Asie et en Amérique latine apportent, dans les pays, un appui aux statisticiens locaux, dans le cadre des interventions qu'ils réalisent habituellement dans ces pays.

5. L'Institut de statistique élabore actuellement un guide pratique qui fournira aux pays des conseils et des exemples. Eurostat et l'OCDE élaborent des documents du même ordre pour les enquêtes que mènent leurs États membres.

III. Révision de la classification des filières d'enseignement de la CITE

6. Parallèlement à l'aide à la mise en place de la CITE 2011, un travail de révision de la classification des filières d'enseignement que contenait la CITE 1997 a été entrepris. Un nouveau groupe consultatif technique, dont la mission consistera à encadrer cette révision, a été créé et s'est réuni pour la première fois à Montréal (Canada) en mai 2012. Ce groupe est composé d'experts dans les domaines de la classification ou de l'éducation, nommés par les organisations (Eurostat, l'OCDE et l'Organisation internationale du Travail) ou entités (le Groupe d'experts des classifications internationales) partenaires, et d'experts originaires de régions en développement (Asie, Afrique et Amérique latine).

7. Une classification comportant trois niveaux, fondée sur la classification des filières d'enseignement de la CITE 1997 et sur la classification Eurostat 1999 des filières d'enseignement et de formation, a été mise au point et passée au crible par les membres du groupe consultatif. Un texte définitif sera mis au point fin 2012 et fera ensuite l'objet d'une consultation mondiale auprès de tous les États membres de l'UNESCO, dans le même esprit que la consultation menée en 2010 sur la révision de la classification des niveaux d'éducation. Les ministères de l'éducation, les organismes nationaux de statistique et le Groupe d'experts des classifications internationales seront consultés.

8. Après la consultation mondiale, qui devrait se tenir début 2013, sera mis au point un cadre définitif révisé, de préférence à temps pour pouvoir être présenté à la trente-septième session de la Conférence générale de l'UNESCO et adopté en fin d'année.

IV. Point sur le programme d'indicateurs régionaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO

9. L'Institut de statistique a renforcé l'intérêt pratique de ses données en créant des indicateurs régionaux qui reflètent les besoins spécifiques de chaque région en matière de données. Cette initiative vise à constituer un bien commun durable comprenant des indicateurs qui apportent des informations très utiles aux gouvernements et aux organismes régionaux mais que l'Institut ne collecte pas nécessairement à l'échelle mondiale.

10. En 2012, l'Institut de statistique a analysé les résultats des collectes régionales de données dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (sur l'éducation des adultes) et en Afrique subsaharienne (sur les conditions scolaires), et a publié deux notes d'information, ainsi que des fiches et des ressources numériques permettant la visualisation des données. Les données régionales sur l'Afrique ont été publiées dans le *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2012* de l'Institut, dans le rapport de situation préparé pour la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine et dans d'autres rapports.

11. L'Institut de statistique a dirigé le module régional pour l'Afrique pour la deuxième année et l'a élargi à six nouveaux pays d'Afrique du Nord, dont quatre ont déjà communiqué des données. En septembre, sur les 46 pays qui utilisent le module, 30 (soit 65 %) avaient communiqué des données pour l'année de référence

2011. Des ateliers organisés en Afrique australe et de l'Est et dans la région arabe vont permettre d'accroître le taux de réponse mondial.

12. En Amérique latine, plusieurs indicateurs comparables à l'échelle mondiale ont été mis au point, puis testés sur les données communiquées par les pays. En septembre, au bureau de l'UNESCO à Santiago, les tout premiers résultats du module ont été présentés aux experts et aux parties prenantes, notamment à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (Allemagne), à l'Institut national pour l'éducation des adultes (Mexique), au Secrétariat pour l'éducation permanente, l'alphabétisation, la diversité et l'intégration (Brésil), à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture et à d'autres entités régionales.

13. Un expert régional a été chargé de rédiger le premier rapport sur l'éducation des adultes, en s'appuyant sur les données du module régional et sur les études concernant l'offre éducative destinée aux adultes et aux jeunes. Le site Web de l'Institut de statistique présente par ailleurs des chiffres, des documents et d'autres informations liées aux nouveaux indicateurs et aux actions menées dans le domaine de l'éducation des adultes.

V. Modules mondiaux pour l'enquête annuelle de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur l'éducation

14. Depuis fin 2011, l'Institut de statistique collabore avec le Bureau international d'éducation de l'UNESCO à la mise au point de concepts et de définitions pour la collecte internationale de données sur le temps d'éducation annuel. Entre avril et juillet 2012, un projet de questionnaire a été expérimenté dans 15 pays des régions suivantes : la région arabe, l'Asie centrale, l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud et de l'Ouest et l'Afrique subsaharienne. Le résultat de cette expérimentation a permis un ajustement du questionnaire, qui sera intégré au questionnaire A de l'enquête de l'Institut sur l'éducation pour 2013. Le module collectera les données les plus récentes sur le temps d'éducation annuel pour chaque classe de l'enseignement primaire et secondaire général (CITE 1997, niveaux 1, 2 et 3) et de l'enseignement préprimaire (CITE 1997, niveau 0) lorsque ces informations seront disponibles. L'Institut continuera à analyser ces données en collaboration avec le Bureau international d'éducation.

VI. Point sur l'Équipe spéciale sur les mesures standard de l'apprentissage

15. L'Institut de statistique de l'UNESCO et la Brookings Institution ont formé une Équipe spéciale sur les mesures standard de l'apprentissage, afin d'étudier la possibilité d'identifier des objectifs d'apprentissage communs dans le but d'améliorer les possibilités et les résultats d'apprentissage des enfants et des jeunes. En s'appuyant sur les recommandations de groupes de travail techniques et sur les contributions de consultations à l'échelle mondiale, l'Équipe spéciale proposera un ensemble de compétences de l'apprentissage pour les enfants et les jeunes à plusieurs étapes de leur parcours scolaire, et émettra des recommandations sur la

manière dont ces compétences devraient être mesurées et sur la manière dont les pays peuvent appliquer ces mesures.

16. Lors de leur première réunion, tenue à New York en septembre 2012, les membres de l'Équipe spéciale ont examiné les résultats de la consultation mondiale sur les normes d'apprentissage et validé la proposition qui en a découlé. Cette proposition fera l'objet d'un document de travail qui sera publié en décembre 2012 et distinguera sept domaines et sous-domaines d'apprentissage, depuis la petite enfance jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire, couvrant ainsi le passage à la vie active.

17. Le Groupe de travail sur les mesures et les méthodes d'apprentissage, qui se réunira entre octobre 2012 et février 2013, proposera un ensemble d'objectifs d'apprentissage mesurables pour la petite enfance et l'éducation primaire et postprimaire. Deux types d'objectifs seront proposés : a) des objectifs mondiaux qui seraient mesurés dans tous les pays, mais pas nécessairement avec les mêmes instruments; et b) des objectifs nationaux qui seraient évalués uniquement dans les pays qui considèrent ces domaines comme une priorité.

18. Le Groupe de travail sur les mesures et les méthodes d'apprentissage élargira le dispositif de mesures, qui fera l'objet de consultations en décembre 2012/janvier 2013. Le secrétariat s'appuiera ensuite sur les contributions des groupes de travail techniques et des consultations mondiales et, fin février 2013, fera à l'Équipe spéciale des recommandations pour l'évaluation de l'apprentissage. Le troisième et dernier groupe de travail sur l'application se réunira en mars 2013 pour faire des recommandations sur la manière dont les mesures standard de l'apprentissage proposées par l'Équipe spéciale peuvent être appliquées et utilisées pour améliorer les résultats d'apprentissage.
